

# PUN

POLITIQUE  
URBAINE  
NATIONALE  
POUR LA TUNISIE

CONSTRUIRE DES VILLES PLUS  
RÉSILIENTES, INCLUSIVES  
ET DURABLES





**PUN** POLITIQUE  
URBAINE  
NATIONALE  
POUR LA TUNISIE

**CONSTRUIRE DES VILLES PLUS  
RÉSILIENTES, INCLUSIVES  
ET DURABLES**

## **PRÉFACE**

### **Politique Urbaine Nationale pour la Tunisie**

La Politique Urbaine Nationale (PUN) pour la Tunisie a été officiellement lancée par le ministère de l'Équipement et de l'Habitat et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en Mars 2020 au tout début de la pandémie de COVID-19. Cette politique s'intègre dans le Nouveau Programme pour les Villes, connu sous le nom de Nouvel Agenda Urbain, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable HABITAT III à Quito (Équateur) en octobre 2016, qui a préconisé l'élaboration de politiques urbaines nationales en synergie avec l'Agenda 2030 du développement durable. Elle vient par ailleurs à la suite d'un programme régional important lancé par ONU-Habitat pour renforcer les capacités décisionnelles de quatre pays arabes : la Tunisie, le Liban, la Jordanie et le Soudan.

L'élaboration de cette Politique Urbaine Nationale (PUN) est un enjeu national qui engage tous·tes les citoyen·nes, tous·tes les acteur·rices et tous les secteurs. Elle représente un levier pour le développement durable et inclusif de la Tunisie, et est un document important surtout après l'avènement de la pandémie qui a ébranlé les vies et les sociétés du monde y compris la Tunisie.

En Tunisie, la ville ne peut plus être envisagée, pensée, planifiée, améliorée sans la participation active de la société civile des habitant·es des villes et de ses usagers, sans la participation active de la jeunesse tunisienne, sans un rôle renforcé de la femme tunisienne, sans des mécanismes de coopération et de planification inter-sectorielle structurés et systématiques avec l'apport de penseur·ses innovant·es, afin que les solutions soient intégrées et en adéquation avec les projections futures, d'ordre environnemental, économique et social, tel que stipulé.

Au regard des problèmes urbains auxquels la Tunisie est confrontée, une PUN inclusive et fondée sur l'appréciation concrète des réalités nationales, servira à appuyer les efforts du gouvernement tunisien pour identifier collectivement les priorités et les défis de l'urbanisation et déterminer les objectifs futurs du développement du système urbain national et de sa configuration spatiale, en étroite coordination avec l'ensemble des acteurs publics et non gouvernementaux.

La PUN est donc la proposition d'un document intersectoriel et intégré ; son élaboration a permis une étroite coordination avec les entités gouvernementales et non gouvernementales concernées, le secteur privé et des expert·es individuel·les, ainsi que les collectivités locales représentées par une vingtaine de villes partenaires.

Durant près d'une année, des discussions et des ateliers ont permis de prendre en compte les échanges, les propositions d'actions de toutes les parties prenantes pour une mise en œuvre au plus près des besoins et aspirations des populations vivant sur le territoire tunisien. Une démarche consultative et participative qui contribue à l'échange et le partage des enseignements et enracine une culture de suivi et d'évaluation des projets conjoints.

Elle permet de fournir des orientations stratégiques et opérationnelles pour une

meilleure articulation entre la planification urbaine et la fourniture d'infrastructures, d'équipements et de services publics mais aussi d'optimiser la valeur des investissements aux niveaux local, national et régional.

Pour la première fois de son histoire, la Tunisie se dote ainsi d'un document qui permet de proposer des solutions réalistes pour des villes sûres, capables de faire face aux divers chocs naturels, sanitaires et environnementaux. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) recommande que la PUN oriente et appuie les décisions qui impactent la ville en Tunisie, avec la Décennie de l'Action, prônée par les Nations Unies, et durant laquelle des efforts audacieux doivent être fournis à travers le monde pour concrétiser le Programme de développement 2030 en mobilisant davantage de gouvernements et des entreprises, et en appelant tous les peuples à s'approprier les objectifs mondiaux.

**Aida Robbana**  
**Cheffe du bureau**  
**ONU-Habitat Tunisie**

Le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat soutenu par UN-Habitat, a lancé le processus d'élaboration d'une Politique Urbaine Nationale (PUN) conformément aux principes du Nouvel Agenda Urbain, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable à Quito en octobre 2016. Cette initiative préconise l'élaboration de politiques urbaines nationales en synergie avec l'Agenda 2030 du développement durable. Dans la région c'est en Tunisie, au Liban, en Jordanie et au Soudan que ce projet d'envergure a été lancé.

Un Comité National de Pilotage a été créé par le décret ministériel n°154/2019 pour coordonner et superviser l'élaboration de ce projet d'envergure. Il a rassemblé la quasi-totalité des acteur·rice·s impliqué·e·s dans la fabrication et la pratique de l'espace urbain, et s'est basé sur un diagnostic multidimensionnel de l'état de l'urbanisation en Tunisie.

## Approche méthodologique

Ce processus participatif et évolutif a mobilisé les valeurs communes, en synergie avec les priorités et les stratégies nationales de développement, privilégiant la coordination verticale et horizontale. Le projet a pris pour mission l'intégration de questions transversales telles que la démocratie participative, les droits humains, le droit à la ville, le droit à un logement décent, l'égalité entre les sexes, les droits des enfants et de la jeunesse, la préservation et la mise en valeur du patrimoine et de la qualité urbaine, la protection de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques, le développement économique durable et l'inclusion sociale.

La PUN est un diagnostic stratégique et participatif avec toutes les parties concernées, notamment avec les communes partenaires à la faveur d'ateliers participatifs et locaux dans 5 régions et une vingtaine de communes.





## L'occupation des territoires en Tunisie, des acquis impressionnants :

La Tunisie a mis en place dès son indépendance un arsenal de textes juridiques, outils de planification et institutions pour la réglementation et la maîtrise de l'occupation de ses sols. Ces efforts colossaux peuvent se structurer en cinq phases importantes.

L'urbanisme en Tunisie, des acquis notables et un arsenal impressionnant de lois, d'outils et d'institutions.

**1** La première phase - celle des années 60 - se caractérise par **l'émergence d'une politique d'aménagement du territoire et par la mise en place de son cadre politico-institutionnel**, ce qui a permis l'implémentation de grandes interventions telles que la réforme agraire et la protection des ressources naturelles.

**2** La deuxième phase est celle des années 70 et 80, un véritable **âge d'or pour les politiques urbaines en Tunisie qui a été marqué par l'émergence de l'urbain et des préoccupations environnementales dans les politiques publiques**. Elle a connu l'élaboration d'un nombre important d'études urbaines, la création de plusieurs institutions de planification, d'assainissement, d'aménagement foncier, la mise en place d'un arsenal juridique pour les communes, pour la gestion des eaux, l'urbanisme, la protection des terres agricoles ainsi que de l'institutionnalisation des outils de planification urbaine.

**3** La troisième phase qui concerne les années 90 sous le signe de **l'ajustement structurel** de l'économie nationale caractérisée par une mise à niveau du tissu urbain; elle est considérée comme celle de la mise en place du cadre conceptuel, technique, institutionnel et juridique du développement durable.

**4** La quatrième phase - celle des années 2000 - voit émerger la **planification urbaine stratégique, de projets environnementaux** et d'initiatives pour **réduire l'impact des changements climatiques**.

**5** La cinquième phase est marquée par le changement politique de 2011 et les nouvelles préoccupations de **décentralisation, de développement régional**, de démocratisation de la décision urbaine et du renouveau des politiques publiques. C'est la phase des grandes évaluations, de la mise en place de lois et d'outils afin de renforcer le rôle des **collectivités locales** dans le fait urbain.

Ces acquis politiques, institutionnels, juridiques et administratifs, constituent aujourd'hui une base favorable pour un urbanisme durable et transformateur, levier d'un véritable développement économique, social et humain. Ces ambitions de taille ne sauraient être mises en œuvre sans que la Tunisie ne remédie à une lacune essentielle : celle de n'avoir pas, jusqu'à aujourd'hui, pensé son urbanisme de manière holistique à travers une Politique Urbaine Nationale.



## Mais aussi des défis de taille...

L'habitat en Tunisie, 46% d'informel.

Des disparités spatiales croissantes dans les villes et entre les régions et des villes très peu connectées.

Une situation environnementale en dégradation.

Des villes peu inclusives et une mobilité considérablement difficile.

Quelle place pour les femmes et pour les jeunes dans nos villes ?

Un riche patrimoine bâti et culturel menacé.

- Malgré ces avancées, la rigidité et le cloisonnement des logiques institutionnelles ralentissent l'opérationnalisation des instruments de planification et de gestion des territoires et la restructuration de la gouvernance urbaine selon le nouveau principe de décentralisation territoriale consacré par la constitution de 2014.

- Avec une population qui a triplé depuis d'indépendance, un taux d'urbanisation croissant qui a atteint les 70% , le pays a connu un phénomène d'étalement urbain qui risque de s'aggraver de plus en plus, ce qui allonge les distances à parcourir

et rend la mobilité de la population de plus en plus difficile. La faiblesse des mécanismes de contrôle et de régulation des extensions urbaines a fait que 46% de l'habitat tunisien est anarchique, et que la fabrication des villes reste aux mains d'entités informelles difficiles à contrôler.

- Malgré une politique d'habitat dynamique, la complexité réglementaire, le difficile accès au foncier, le coût élevé des logements et la migration aggravée par les disparités régionales, ont conduit 32% de la population à habiter dans des quartiers non réglementés éloignés du centre induisant ainsi une forte ségrégation socio-spatiale et une esthétique urbaine de faible qualité.

**32% de la population tunisienne habite les quartiers informels qui représentent 46% de l'habitat tunisien**



- Les défaillances dans l'articulation entre urbanisme, aménagement du territoire et planification socio-économique ont renforcé les clivages et les disparités spatiales en Tunisie au fil des années, ce qui a produit des villes mal connectées, peu performantes et peu favorables au développement économique.

**Seules 14 villes chefs-lieux occupent une place stratégique dans l'armature urbaine, 10 manquent encore à l'appel : Kairouan, Sidi Bouzid, Mahdia, Zaghuan, Médenine, Kaili, Tataouine, Siliana.**

”

Rapport du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat

- Avec une situation environnementale qui ne cesse de se dégrader sur l'ensemble du territoire, les problèmes de pollution qu'ils soient industriels, domestiques ou touchant les espaces naturels, ne cessent d'impacter la santé et la qualité de vie de la population.

A titre d'exemple, les problématiques liées à la gestion des déchets et à l'accès à l'eau potable font l'objet de divers mouvements sociaux dans un pays dont les ressources en eau sont fortement menacées. Il est important de noter que les risques naturels et les changements climatiques dans les zones urbaines touchent principalement les personnes à faible revenu - en particulier les femmes et les enfants.

- L'accès, la participation et l'appropriation de l'espace urbain par la population ne se fait pas sans discrimination, et le piéton peine à utiliser des espaces essentiellement conçus pour les automobilistes. En effet, les femmes, les jeunes, les

personnes en situation de handicap et de précarité restent à la marge des villes. La participation insuffisante des femmes et des jeunes à la planification et la gestion de l'espace urbain, les entraves à la mobilité, le manque de services appropriés et le harcèlement sexuel, font que nos espaces publics soient très peu inclusifs et que le droit à la ville pour tous et pour toutes ne soit pas garanti. Les études de perception réalisées pendant la dernière décennie ont révélé un sentiment d'insécurité croissant chez la population. Ce sentiment est dû aux violences sexistes, à la montée du radicalisme et de la délinquance, l'instabilité socio-politique, et à la faiblesse de la sécurité routière.

- D'un autre côté, même si la Tunisie dispose d'un riche héritage matériel que ses territoires regorgent de sites, monuments et ensembles patrimoniaux, les instruments de protection restent peu opérants et ce malgré l'engagement de la société civile. La dernière décennie a été particulièrement dévastatrice, en raison de l'instabilité socio-politique, des défis auxquels font face les institutions publiques et de la recrudescence des pratiques prédatrices.



# LA POLITIQUE URBAINE NATIONALE, UNE RÉPONSE STRATÉGIQUE ET UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Pour faire face à ces défis urgents qui ne cessent de s'aggraver, il est important d'initier un développement urbain plus transformateur, productif, inclusif, durable, et résilient sur le long terme à travers une Politique Urbaine Nationale qui repose sur les besoins et les enjeux nationaux.

La PUN propose un ensemble d'interventions stratégiques et de recommandations, qui peuvent être regroupée en quatre composantes essentielles.

## La relance de l'économie urbaine :

La PUN ambitionne de relever le défi imposé par une situation économique difficile qui a été aggravée par l'impact de la pandémie COVID-19.

- Elle vise à protéger les espaces urbains des menaces qui pourraient bloquer ou ralentir leur performance, favoriser le développement économique local (DEL) et développer l'attractivité et les potentiels des territoires.

Pour ce faire elle préconise le financement de grands équipements, marchés de gros, équipements et services publics d'appui à l'économie, et des infrastructures routières pour mieux connecter les régions et villes et pulser l'activité économique.

- La révision de la politique foncière et la réglementation du secteur de l'habitat permettront de garantir l'accès à un logement décent et de lutter contre l'expansion des villes due entre autres facteurs à la prolifération des quartiers informels.

Ces mesures essentielles souffriront des villes plus compactes pour un meilleur développement urbain favorisant l'employabilité et l'activité économique. Dans les zones frontalières, la création de structures consultatives entre municipalités permettra dans le cadre de la PUN de promouvoir des échanges économiques régionaux.

- La protection de l'environnement notamment à travers la revalorisation des déchets et la promotion des énergies renouvelables considérablement moins coûteuses permettra d'économiser sur les coûts de santé publique. Dans le même sens, favoriser des constructions moins énergivores redressera les équilibres budgétaires. La PUN est également une opportunité à saisir pour créer des emplois à travers la promotion de l'économie sociale et solidaire, des emplois verts, du tourisme local, des emplois de proximité et des emplois liés à la maintenance et à l'hygiène des lieux et des équipements publics.

## Une qualité de vie améliorée pour tous et pour toutes et une meilleure inclusion sociale :

- La PUN offre la possibilité de recentrer la planification urbaine sur l'individu et non sur la voiture individuelle, et ce par la résolution des problèmes structurels du transport public afin d'offrir une mobilité moins pénible pour les populations. Redonner place aux piétons offrira à l'individu un meilleur accès à la vie et à l'espace publics : en marchant plus et en passant plus de temps à l'extérieur.

Cela permettra également de limiter les émissions de CO2 qui ont une incidence négative sur la santé publique. Une Politique Urbaine Nationale est une opportunité pour concevoir des espaces offrant des expériences multi sensorielles : une bonne ville est une ville construite autour du corps humain et de ses sens. Il est important pour la qualité de vie de chacun et de chacune d'optimiser nos capacités à nous déplacer, à expérimenter nos sens dans un environnement maîtrisé.

- Le renforcement de la sécurité urbaine est également une des conditions d'amélioration de la qualité de vie et de la promotion du droit à la ville, notamment pour les femmes dont la mobilité et l'accès à l'espace public sont limités à cause du harcèlement et des violences sexistes.

La PUN appuiera le dialogue sur les défis et les solutions à préconiser pour promouvoir des villes paisibles et attractives et réduire les fractures sociales et l'effet de la stigmatisation vécue par les jeunes et les habitants des zones les plus marginalisées.

- Le diagnostic mené lors de l'élaboration de la PUN a démontré que les plus pauvres sont mis à l'écart puisque constamment éloignés des centres urbains et des lieux de travail. Cette dichotomie spatiale a mis en place une dichotomie économique ; l'économie officielle du centre et l'économie informelle de la périphérie.

- Offrir des villes inclusives pour les femmes, les jeunes, et les personnes à besoins spécifiques nécessite l'intégration de l'approche genre, des revendications des jeunes, et des besoins des personnes en situation de handicap dans la planification des politiques publiques,

des plans de développement, des programmes et des projets et de manière plus spécifique dans la gestion des affaires locales, et ce de manière méthodique et systématique. Aussi, l'utilisation des nouvelles technologies dans la vie urbaine a montré sa nécessité lors de la pandémie, et permettra la réalisation d'économies, la facilitation de la vie des citoyens et surtout l'amélioration de leur qualité de la vie.

## Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et culturel, et renforcer le sentiment d'appartenance de la population

La PUN a pour mission de tenir compte des problématiques patrimoniales et sociales et de leur forte imbrication afin d'offrir des villes fières de leur patrimoine et de leurs paysages urbains et naturels.

“ 70% de l'hypercentre de Tunis, comptant la vieille ville, ses faubourgs et la ville européenne édiflée durant la période coloniale est menacé de destruction. ”

Projet de loi pour la destruction des Immeubles Menaçants Ruine (IMR)



- Elle préconise l'opérationnalisation du Plan de Protection et de Mise en Valeur du Patrimoine ainsi que l'adoption d'une démarche de planification globale et une programmation réfléchie en matière d'infrastructures, d'équipements et d'habitat qui permettra la protection et la mise en valeur des centres anciens.

- Les communes doivent disposer des dispositifs institutionnels et des capacités techniques adaptés et se doter d'architectes-designers, d'architectes-paysagistes, d'urbanistes sensibilisés à l'esthétique et à la qualité urbaines. Elles ont besoin d'une mobilisation de moyens financiers stables relevant de dispositifs pérennes, d'un meilleur recouvrement des taxes et des redevances par les municipalités, et d'une mise en œuvre des partenariats avec les associations dans le cadre de « Contrats de Ville pour le Patrimoine ».

- Une des recommandations majeures de la Politique Urbaine Nationale, est également la révision et l'ajustement de l'arsenal juridique afin de concilier la protection du patrimoine et celle des habitants, stopper les actions d'accaparement frauduleux et la destruction de masse des « Immeubles Menaçant Ruine » véritable désastre pour l'identité urbaine Tunisienne.

## **Un développement urbain durable et résilient qui protège les ressources naturelles, réduit les impacts environnementaux et s'adapte aux changements climatiques.**

- Maîtriser la croissance urbaine et mettre fin à l'urbanisation anarchique qui conduisent à diminuer substantiellement la place de la biodiversité dans les abords des villes et à limiter les rôles hydrologiques des terres avoisinantes est plus que jamais une urgence pour la Tunisie.

- La PUN propose également des outils innovants à mettre en œuvre pour réduire les impacts environnementaux tels que la promotion de la construction de bâtiment moins énergivores en tant que passoires énergétiques, l'amélioration des transports publics, le recours à de nouvelles formes de mobilités douces, la réduction des activités polluantes dans les espaces urbains, et l'accélération de la végétalisation de la ville notamment à travers le développement de l'agriculture dans les zones urbaines.

“ L'environnement bâti des villes représente 70% de toutes les émissions de gaz à effet de serre tout en consommant les deux tiers de l'énergie mondiale. ”

« Changement climatique et politique urbaine nationale » dans le cadre des travaux de la PUN.  
Adel Ben Youssef. Février 2021



- Les réseaux intelligents liés aux véhicules électriques, au stockage d'énergie et à la gestion intelligente de l'énergie sont essentiels. Les énergies renouvelables deviendront toujours plus efficaces, conviviales, rentables, accessibles et durables, elles contribuent également à réduire la consommation d'eau, ce qui constitue une des priorités de la Politique Urbaine Nationale.

- Le gaspillage d'eau peut également être limité grâce aux programmes de recyclage et de désalinisation, à l'implémentation de réseaux adaptés pour la mobilisation des eaux de pluie et la diminution des pollutions industrielles et ménagères et touchant les espaces naturels. Les efforts faits par la Tunisie pour la valorisation des déchets, le recyclage et les nouveaux usages devraient être développés et généralisés sur le territoire.

- La PUN propose un ensemble d'autres actions primordiales pour la protection de l'environnement tel que l'éducation environnementale, la virtualisation, les plans de boisement, l'aménagement des parcours et des nappes alluviales dégradées, la consolidation biologique des ouvrages de lutte contre l'ensablement et la désertification ainsi que la gestion des sols de culture et la réhabilitation des terrains dégradés et la protection du littoral.

- Afin de s'adapter aux changements climatiques, la PUN préconise la mise en œuvre d'une politique de reprise verte et durable, notamment à travers la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation ainsi que la révision des outils d'intervention face aux aléas climatiques et la mise en place de schémas d'action clairs et opérationnels pour les villes et les communes tunisiennes. Il est important de doter ces dernières des capacités organi-

sationnelles et de management telles que les cellules de gestion de crise et les plans d'avertissement précoce des infrastructures résilientes.

## Des conditions nécessaires pour une mise en œuvre effective de la Politique Urbaine Nationale

Une implémentation effective de la Politique Urbaine Nationale nécessite un engagement politique fort et la prise d'un ensemble de mesures institutionnelles, de réformes juridiques et de recherches, elle suppose également la mise en place d'un dispositif permanent et pérenne pour la piloter dans la durée.

- De plus, promouvoir l'attractivité, l'inclusivité et la résilience des territoires ne peut se faire sans une définition des concepts de l'urbain et de la ville. Il est important de les intégrer dans les politiques de l'Etat, de la recherche et de la planification stratégique, dans les travaux du pouvoir législatif mais aussi dans les prérogatives des instances locales. Ce travail de conceptualisation requiert une articulation systémique entre aménagement du territoire et planification socio-économique.

- Il est crucial de moderniser et de valoriser la planification et la gouvernance urbaine en révisant les approches et les outils à mettre en place pour améliorer leur cohérence, leur inclusivité et leur opérationnalité. La PUN reste en phase avec les réformes actuelles, ce qui fait de la mise en œuvre de la décentralisation et le renforcement des moyens et des capacités techniques des collectivités locales nécessaire pour promouvoir l'inclusion sociale.

- Une fois renforcées, les collectivités seront en mesure d'établir des partenariats stratégiques avec le secteur privé, les agences de développement et la société civile pour une approche participative et inclusive dans la planification urbaine et la mise en œuvre de projets innovants.

L'investissement communal en termes d'aménagement de l'espace représente moins de 1% de l'investissement total du pays et moins de 2,5% de l'investissement public.

«Note sur le développement économique local et la politique urbaine» dans le cadre des travaux de la PUN, Hafida Zaâfrane, mars 2021

- L'implémentation de la PUN exige la promotion d'une gouvernance environnementale notamment à travers une fiscalité adaptée et la mise en place d'instances interministérielles et inter-acteur·rice·s aux niveaux national et local fortement coordonnées.

- Pour des villes plus attractives en Tunisie, il est important d'institutionnaliser la notion de qualité urbaine et d'adopter des interventions systémiques et globales afin d'aller au-delà des interventions ponctuelles et fragmentées qui sont employées jusqu'à maintenant.

- Les interventions stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale préconisées par la Politique Urbaine Nationale supposent également la mise en place de plateformes et d'outils divers pour un meilleur accès à l'information, pour la transparence et pour une véritable redevabilité environnementale.

- L'engagement de l'État Tunisien avec ses pouvoirs exécutif et législatif est important pour porter politiquement ce projet d'envergure et garantir la prise en compte de l'urbain dans les stratégies nationales et leur mise en œuvre. Les réformes, mesures, textes de lois et outils qu'elle nécessite, requièrent la participation et la coordination continue avec tous les acteur·rice·s impliqué·e·s dans la fabrication et la pratique de l'espace urbain, englobant le secteur privé, la société civile, les agences de développement, les personnes ressources, les universités et les chercheurs. L'engagement de tous permettra de répondre adéquatement à la situation socio-économique difficile du pays, de protéger le patrimoine bâti et culturel, d'offrir à la population une meilleure qualité de vie, et de la protéger des impacts environnementaux et des changements climatiques.

Il est par ailleurs apparu que sans portage politique fort au plus haut niveau du gouvernement et/ou de la Présidence et sans coordination entre tous·tes les acteur·rices, il ne pourrait y avoir de consensus pour une mise en œuvre de la PUN cohérente et intégrée, autour de quatre axes prioritaires :

- Le renforcement des capacités de résilience des territoires/populations
- Le renforcement de l'économie locale et de l'inclusion sociale
- Une révision des outils de planification urbaine
- Le renforcement des identités urbaines et territoriales

Afin d'œuvrer pour renforcer le consensus autour de la PUN et de ses axes d'intervention prioritaires, un plaidoyer a été développé autour d'une charte

urbaine qui définit :

- Les valeurs et les principes fondateurs d'une nouvelle urbanité, axée sur l'octroi d'un statut à la ville, le plein développement de ses fonctions sociales, le renforcement de ses capacités à créer et à répartir équitablement les richesses et la prospérité économique, le développement urbain durable et la résilience face aux changements climatiques et aux risques en général, la promotion des règles de convivialité, de fonctionnalité et d'attractivité des villes.
- Les principales orientations d'une vision du futur des villes tunisiennes constituant la base d'un plan d'action pour les grands chantiers.
- Les règles d'une nouvelle gouvernance urbaine, favorisant le droit à la ville pour toutes et pour tous·tes, une planification collaborative, participative, inclusive et intégrée, incorporant les impératifs de la décentralisation territoriale et de l'émergence du pouvoir local et rappelant les engagements, droits et obligations de l'État, des Collectivités locales, de la Société Civile et des citoyens pour mettre en œuvre la Charte.







© Copyright ONU-Habitat

Les informations figurant dans cette publication sont publiées par ONU-Habitat à des fins de diffusion générale. Les informations publiées sont protégées par la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, par d'autres conventions internationales et par les législations nationales sur les droits d'auteur et les droits voisins.

Les dénominations utilisées et la présentation des informations dans le présent document ne constituent pas l'expression par ONU-Habitat d'un quelconque avis concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou zone, ou de ses autorités, ou concernant le tracé de ses frontières ou limites.

La mention de sociétés particulières ou des produits de certains fabricants ne signifie pas que ces sociétés ou produits sont agréés ou recommandés par ONU-Habitat de préférence à d'autres sociétés ou produits de nature similaire qui ne sont pas cités.

ONU-Habitat ne garantit pas que les informations contenues dans ce document sont exhaustives et exactes, et ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage résultant de leur utilisation.





Rue du Lac d'Annecy, Immeuble Karray B,  
1.2 – Les Berges du Lac 1053 – 1 Tunis – Tunisie

[www.onuhabitat.org](http://www.onuhabitat.org)

[www.nup-tunisie.com](http://www.nup-tunisie.com)



@UNHabitatinTN

@UNHabitat\_inTN